

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET
DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA
FONCTION PUBLIQUE ET AU
TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

RECTIFICATIF N° 78/326 DU 29 AVRIL 1978
MINISTÈRE DES FINANCES

Au décret n° 76/331/MJT.DGT.DCGPCE du 7.9.76
portant intégration et nomination de Monsieur
N'GANGA Appolinaire dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (En-
seignement).-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

AU LIEU DE :

(/ I S A S : ARTICLE 1er- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.
6.67 susvisé, Monsieur N'GANGA Appolinaire né le 28.12.46 à Kinshasa
(Zaire), titulaire de la Licence ès-Sciences délivrée par l'Université
de DIJON (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé Professeur de
Lycée Stagiaire, indice 710.

L I R E :

D.B.

ARTICLE 1er- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.
6.67 susvisé, Monsieur N'GANGA Appolinaire né le 28.12.46 à Kinshasa
(Zaire), titulaire de la Licence ès-Sciences délivrée par l'Université
de DIJON (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé Professeur de
Lycée Stagiaire, indice 790.

Le reste sans changement.

PAR LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU
COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN,

BRAZZAVILLE, le 29 AVRIL 1978

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

- Antoine NDINGA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Henri LOPES.

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE,

- Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

AMPLIATIONS :

SGFPT.SFP.	3
JORPC.	I
D.B.	3
D.C.F.	I
DPAF	2
MEN.	2
INTERESSE	I
DOSSIER	3
SGCM/BC.	3